



## SOMMAIRE

	Page
Vote historique	1
Comment lire un journal	2

## VOTE HISTORIQUE EN MANQUE DE TRANSPARENCE

Expression galvaudée s'il en fut mais qui, en la circonstance, a une certaine résonance. De quoi s'agit-il et en quel lieu cela s'est-il produit?

Le 1er février, le Recteur a saisi le Conseil d'un problème de taille: la structure facultaire. Il affirma qu'elle était «aussi coûteuse sur le plan des ressources qu'inéquitable sur le plan de la représentation». À son avis, dans le contexte actuel, il est devenu «problématique» que des petites facultés aient le même poids décisionnel que les grandes et que les gros départements aient moins de ressources que les petites écoles ou facultés. Bref, le temps serait venu de repenser tout cela: il faut dire que les pressions découlant de la Loi 198 incitent à réduire le personnel administratif.

À cette fin, le Recteur a proposé: «Que le Conseil universitaire recommande au Conseil d'administration de mandater le Recteur pour qu'il crée un comité de cinq personnes ayant le mandat suivant:

- examiner la division de l'Université en ses facultés et écoles non-rattachées actuelles et ses conséquences sur les plans de la fonctionnalité administrative et l'utilisation des ressources et, pour ce faire, procéder aux consultations appropriées;

- proposer des moyens de réduire le nombre de facultés et écoles non-rattachées et/ou de mieux faire correspondre leur poids administratif et leur pouvoir de représentation à leur taille relative;
- situer les divers départements et écoles rattachées dans la nouvelle structure facultaire proposée;
- proposer les moyens de mettre un terme aux dispositions transitoires des statuts de 1971 en ce qui a trait aux écoles non-rattachées;
- dégager les conséquences de ses propositions sur les modalités de la représentation des professeurs non-administrateurs aux instances supra-facultaires tel que prévu dans l'Avis d'amendement aux statuts du 24 novembre 1993;
- faire rapport au Conseil universitaire et Conseil d'administration dans un délai de six mois après sa constitution;
- proposer, dans ce rapport, un processus de consultation de la communauté universitaire».

Le Comité sera composé de quatre professeurs, dont au moins deux professeurs non-administrateurs.

Vous avez bien lu. Le Recteur créera un comité dont le mandat sera de «proposer des moyens de réduire (nous soulignons, et pour cause) le nombre de facultés et écoles non rattachées». Sans privilégier une formule particulière – un petit nombre de supra-facultés ou un petit nombre de facultés auxquelles seront rattachées des unités facultaires, ou sous-facultés, ayant des services et un poids représentatif moindres

–, il reste qu'une proposition de cette nature n'arrive pas tous les jours. Qui plus est, elle fut acceptée.

Dans sa présentation, le Recteur a insisté sur l'urgence mais aussi sur la nécessité de «procéder, en toute transparence, à un examen sérieux des présentes structures facultaires avec, en tête, l'idée d'en diminuer le nombre, d'assurer une représentation équitable des facultés retenues et d'alléger les coûts associés à la structure actuelle». «Un tel examen, a-t-il annoncé, exigera l'établissement de politiques budgétaires en concordance, de règles de représentation aux diverses instances et de façons de faire qui assurent que les changements requis se réalisent dans un esprit de collégialité».

Lorsque des mots tels «transparence», «équité», «concordance», «politiques dans un contexte de changement majeur» sont ainsi associés, l'on s'attend qu'il y ait des paramètres et des règles pour gérer le changement recherché. Or, il n'en est rien. Le comité formé par le Recteur n'a pas le mandat de recommander de telles règles. Et le Recteur n'a pas demandé que cette tâche soit incluse dans le mandat. À juste titre, les professeurs, membres du Conseil de l'Université, ont fait valoir l'importance de telles règles de procédure.

Reprenant à leur compte l'esprit du texte de la proposition du Recteur, ils ont proposé un amendement qui aurait incité le comité à recommander des règles pour implanter les changements proposés à la structure facultaire actuelle. Cet amendement fut rejeté 19 à 13. Ce dernier vote est aussi historique, car ce sont les professeurs qui ont servi une leçon de gestion à la haute administration, s'inscrivant en cela dans l'histoire des luttes qu'ils mènent pour accroître la transparence dans le fonctionnement de l'Université.

Cet amendement n'avait pas pour objectif de refuser toute réforme de la structure facultaire à l'Université. Il cherchait seulement à assurer que les changements devenus nécessaires puissent se réaliser selon des règles de transparence. Sous cet angle, les professeurs avaient raison. Avant ce vote historique, deux autres votes s'étaient déroulés. Ils concernaient la fusion de deux départements en un, soit ceux d'économie appliquée à la gestion et d'économie ainsi que ceux de sciences forestières et de sciences du bois. Dans ces deux cas, la trans-

parence n'était guère de la partie et les règles de procédure faisaient surtout fi des recommandations des commissions qui, habituellement, se penchent sur de tels changements.

À l'université, omettre de prendre en compte ces exigences normales, c'est oublier l'esprit de collégialité sur lequel sont assis à la fois les statuts et la convention collective. Aussi, plutôt que d'opérer selon «la méthode du cas par cas», la direction de l'Université aurait avantage à se doter le plus rapidement possible de règles de procédure en la matière afin d'éviter des dérapages inutiles. C'est à suivre!

Roger de la Garde

### COMMENT LIRE UN JOURNAL<sup>1</sup>

Ce matin, comme tous les matins, je lis *Le Devoir*. Je commence par découvrir l'existence d'un «nouveau bobo», le trouble panique. Il s'agit d'un problème d'anxiété, «*parmi les plus sévères*», dont André Marchand, un psychologue qui enseigne à l'UQAM et qui oeuvre à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, s'est fait le spécialiste. On arrive, semble-t-il, à traiter adéquatement ces «*malades*», mais difficilement à comprendre «*pourquoi le trouble panique apparaît*». On sait toutefois qu'une combinaison de trois facteurs (prédisposant, déclenchant, d'entretien) est toujours présente (Cauchon).

Et me voilà partie dans l'étude de mon cas. Comme par hasard, je pourrais être une de ces personnes particulièrement vulnérables «*biologiquement*» au stress parce qu'*hyperémotive*. Il y a longtemps que je sais cela et comme on dit, je fais attention, je me protège. Mais si jamais je fais face au stress très fort, comment pourrais-je alors éviter le déclenchement du trouble et surtout son entretien «*en apprenant à avoir peur*»? Et c'est là que je panique car justement hier mon médecin m'a souligné que le mal de dos dont je souffre est un indice d'insécurité. Et j'en conclus qu'il ne me reste qu'à bénéficier de l'invitation faite en fin d'article «*d'une évaluation de mon problème et d'un traitement éprouvé*» au Centre de recherche Fernand Séguin.

Au moins, je me console en me disant que je contribuerai ainsi à assurer l'emploi de ce spé-

<sup>1</sup> Publié dans *Opinio*, vol. 1 (1), novembre 1993 : 4-5

cialiste, qui, j'en suis certaine, le mérite bien. Puis du même coup, je contribuerai au développement de l'économie de service occidentale en augmentant la demande. Je continue la lecture de mon journal en me disant que je pourrais peut-être m'en sortir si j'apprends à ne plus avoir peur du tout. Tiens, la France se donne comme objectif une immigration zéro, «*compte tenu de la gravité de la situation économique*» (B5). Ça va mal chez eux, n'est-ce pas?

De retour en A1, je découvre que «*Les gens veulent d'abord avoir le sentiment de se sentir en sécurité*» (Boiteau) et «*qu'un vent de colère balaie les régions*» (Jean Dion). Rassurant pour moi, puisque je suis loin d'être seule à vivre un sentiment d'insécurité mais aussi de colère. Et je me rappelle justement la semaine dernière, lors d'une réunion entre «*femmes militantes*», nous faisons toutes état de notre fatigue et d'une envie d'un bon massage pour nous soulager temporairement. On se disait aussi que c'est moins la lourdeur de la tâche que les frustrations accumulées, les sentiments d'impuissance et d'insécurité qui grugent toute notre énergie. Est-ce un hasard? D'où viennent ces sentiments?

Ensuite en page A3, on nous informe sur le programme de cet été du festival «*Juste pour rire*». En effet, un peu plus d'humour ça me ferait pas de tort. Autre bonne nouvelle en page 4, «*Année tranquille dans les conflits de travail*» qui me laisse pourtant songeuse sur notre capacité future de défendre nos jobs, nos salaires, notre santé, notre pension de retraite, notre qualité de vie, en somme – notre sécurité.

En page Économie (A5), rien pour se réjouir sauf si vous avez les moyens d'emprunter pour bénéficier de la nouvelle baisse du taux d'escompte (Gérard Bérubé) ou si vous êtes actionnaire d'une banque pour bénéficier des hausses de profits faits en 1992, en pleine période de hausse du chômage et de coupures budgétaires au fédéral comme au provincial. Si «*L'OCDE prévoit une récession en Europe*», comment voulez-vous que le Québec réussisse à exporter davantage «*pour assurer son avenir économique*» (Turcotte). Je me demande si cette histoire de libre-échange Canada/États-Unis/Mexique n'est pas encore une vaste farce, une nouvelle démonstration de «*l'impuissance économique des gouvernements*» (A6 Bissonnette).

Et là, je commence à réfléchir sur ce que j'entends et ce que je lis depuis le Rapport Macdonald, et à être très en colère contre tous ces faiseurs de panique. À force de répandre la peur de l'avenir pour imposer l'ouverture des marchés, n'en est-on pas arrivé à provoquer dans l'ensemble de la population une panique profonde face à l'avenir? À force d'utiliser constamment la même rengaine du «*On n'a pas le choix, l'avenir économique, économique, (j'insiste), en dépend*» pour justifier toutes les décisions politiques depuis 10 ans, n'a-t-on pas directement engendré, entretenu un climat général d'insécurité? Et comment voulez-vous que moi je ne souffre pas de trouble panique dans ces conditions? Même si «*je*» n'entretiens pas mes peurs, d'autres les entretiennent pour moi. Suis-je donc acculée au pied du gouffre qu'est la maladie?

Non, heureusement, je réfléchis et je refuse que l'on joue ainsi sur mes (nos) émotions entre la peur, le désespoir, l'impuissance et la colère refoulée. Pourquoi devrais-je en plus me sentir coupable d'être encore capable d'émotions? Être émotif devrait être une richesse, au moins celle de la jeunesse, «*comme l'énergie et la créativité*», pour sortir du *prototype du militantisme paralysé de l'avenir* (A7 McPherson) que l'on est en train de nous imposer. Oui madame Bissonnette, vous avez raison, le lecteur comme «*le payeur n'est plus aveugle, mais les gouvernements continuent à l'abuser*» (A6). Mais attention à ne pas entretenir vous aussi le sentiment d'impuissance, d'insécurité, «*de mépris sans issue*».

Face à l'usure des démocraties, il existe des portes de sortie autres que la maladie, le rêve, la pensée magique, la déprime collective ou la soumission totale. Il faut prendre le temps de réfléchir, de comprendre les sources de cette insécurité qui finalement est très rentable pour certains. Je suis certaine que les populations de l'ex-Yougoslavie (A7, Gerolymatos) ou du Liban en auraient long à nous raconter sur l'entretien de la peur et de la haine comme nouveau mécanisme de changement social ou de contrôle social.

L'instabilité économique et politique mondiale est bien sûr une source bien réelle d'insécurité que nous pourrions normalement transformer selon Henri Laborit en source d'énergie libératrice par l'action. Or, c'est l'inverse qui se

passé. L'insécurité devient alors dangereuse uniquement parce qu'elle nous mine intérieurement. Pourquoi? Comment?

Si nos gouvernements sont de plus en plus incapables de représenter les intérêts nationaux, de plus en plus incapables de protéger les emplois ou de défendre la population comme en Bosnie, c'est probablement parce que les États ne sont plus sous le contrôle des populations. Évidemment, dans ces conditions, nos leaders politiques n'ont pas de pouvoir réel de décisions et leur discours d'impuissance traduit probablement leur propre sentiment d'impuissance et leurs frustrations. Alors pourquoi continuer à jouer le jeu puisque personne n'y croit plus? Il y a les avantages annexes dont on peut bénéficier (salaire, prestige, etc.) mais il y a surtout l'importance de diffuser certaines idées, de distraire la population. La force démobilisatrice des discours sur les crises auxquelles nous faisons collectivement face n'est certainement pas étrangère à l'effet de «conditionnement» et de contrôle social produit volontairement ou non.

Si «je» suis identifiée par les «spécialistes» comme la responsable de mes problèmes psychologiques parce que je ne sais pas faire face à une surdose d'insécurité, si je suis identifiée par les politiciens comme la responsable de mes problèmes économiques en période de récession, si on m'explique que je ne peux pas être consultée sur les grandes réorientations de l'heure puisque «on n'a pas le choix», si je me retrouve seule dans mon coin à me demander comment j'ai pu en arriver là, je vois difficilement comment je pourrai éviter la maladie, le trouble panique.

En somme, si l'on entretient mes peurs, si l'on m'informe mal et si je suis isolée, je n'ai aucune chance de m'en sortir. Du point de vue des gouvernants, en combinant la peur, l'ignorance et l'isolement, la paix sociale et la soumission sont assurées grâce à un niveau d'aliénation de plus en plus fort et de plus en plus généralisé (Joshi). Mais il faut savoir que le prix à payer pour «ce nouvel ordre», c'est l'élimination du contrat social et la fin de la cohésion sociale. Si vous trouvez que j'exagère, demandez à mes étudiants pourquoi ils ne lisent pas les journaux.

Pourtant, l'avenir reste à construire et pour ce faire, nous avons chacun notre mot à dire dans

les choix qui se font maintenant en dehors de nous. L'avenir ne devrait pas être une source d'insécurité. Seul le présent m'inquiète parce que trop souvent on veut me faire peur pour que je ne parle pas de ce que je sais, pour que je reste tranquille dans mon coin et que je dise uniquement ce que l'on veut entendre. Pris dans de «drôles» de jeux de pouvoir, on ne devrait pas en parler. Mais si personne ne le fait... L'avenir nous appartient et je refuse qu'on nous le vole.

Nicole Boucher  
École de service social

---

### Bibliographie

- BISSONNETTE, Lise, «Le décollage», 2 juin 1993.
- BOILEAU, Josée, «Perspectives, De pain et de beurre, Crise de leadership? Symptôme d'une insécurité profonde? La base, de toute évidence, ne suit plus ses leaders», 2 juin 1993.
- CAUCHON, Paule, «Panique en la demeure, Au rayon des nouveaux bobos, il y a maintenant le trouble panique, un mal qui confond les médecins», 2 juin 1993.
- GEROLYMATOS, André, «Une armée de chefs, Les Serbes de la Krajina, de la Bosnie ou du Kosovo dépendent de plus en plus, pour leur protection, d'individus se déclarant chefs militaires régionaux», 2 juin 1993.
- JOSHI, Purushottam, «Aliénation et psychopathologie sociale», dans Guy Bégin et Purushottam Joshi, Psychologie sociale, Québec, P.U.L., 1976, 391-414.
- McPHERSON, Alain, «Les Mai 68 se font rares, Le militantisme des jeunes a adopté les principes qu'il est né pour combattre», 2 juin 1993.
- TURCOTTE, Claude, «Le Québec mise plus que jamais sur ses exportations, pas question de réduire le budget du ministère des Affaires internationales, affirme Ciacca?», 2 juin 1993.

### SERVICE SPÉCIAL D'AIDE

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahey et Pierrette Lévesque.